



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.21-5

CIEC 4 / 01

Notification
aux Gouvernements des Etats Contractants de la
Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues
d'actes de l'état civil (convention CIEC No. 16),
signée à Vienne le 8 septembre 1976

Succession de la République fédérale de Yougoslavie

Le 16 octobre 2001, la République fédérale de Yougoslavie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse une déclaration de succession à la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (convention CIEC No. 16), signée à Vienne le 8 septembre 1976.

La déclaration de succession prend effet rétroactivement à partir du 27 avril 1992.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 17 décembre 2001